

Composer son paysage communal

Les arbres de nos villages des éléments identitaires à sauvegarder



Germignonville

Publication du C.A.U.E.
d'Eure-et-Loir

Comité de pilotage :

- Association des Maires
- C.A.U.E.
- Conseil Général
- D.D.E.
- S.D.A.P.

Membres invités :

- Eure-et-Loir Nature
- Commune de Berchères-sur-Vesgre
- Commune de Germignonville
- Muséum des Sciences Naturelles de Chartres
- Groupement de Vulgarisation Forestière d'Eure-et-Loir

Eure & Loir
CONSEIL GÉNÉRAL

Témoign de l'histoire locale, l'arbre est aujourd'hui un élément identitaire du patrimoine communal. En mail, en alignement, isolé dans une cour d'école ou sur la place du village, l'arbre contribue indéniablement à la qualité des bourgs et des villes moyennes.

Pourtant, l'arbre est un être fragile dont l'équilibre vital est souvent menacé. Mal intégré à nos espaces urbains minéralisés à outrance, l'arbre gêne : *"il faut ramasser les feuilles, tailler les branches. Il réduit la visibilité"*. Élément silencieux de nos rues, il est bousculé pour faire passer les fils électriques, étouffé au pied pour stationner les voitures. Il est maltraité, torturé pour se conformer à la culture urbaine dominante. Ces interventions malheureuses, pas toujours maîtrisées, s'apparentent alors à un jeu de massacre, fragilisant et dénaturant l'arbre, précipitant son dépérissement et anticipant sa disparition.

Cependant, depuis quelques années, on constate un regain d'intérêt pour ces figures symboliques. Loin du parc de stationnement ou du couloir d'enrobé dédiés à la voiture, les places et rues du village sont envisagées sous un angle plus qualitatif et convivial. Le végétal en général, et l'arbre en particulier, est alors perçu comme un élément de réponse facile, rapide de mise en œuvre et peu onéreux. Le phénomène prend de l'ampleur, mais souvent les élus restent démunis face aux questions d'entretien et de pérennisation de ce patrimoine.

Ce cahier a pour objectif d'aider à comprendre, aimer et prendre soin des arbres de nos villages. Il propose une approche raisonnée sur le long terme, pour savoir élaborer le bon projet, choisir une essence, éventuellement former le sujet et envisager un entretien adapté.



L'arbre : un patrimoine commun

Un élément coutumier, à préserver

Depuis des temps immémoriaux, l'arbre anime notre quotidien, témoin du changement des saisons et de la succession des générations. D'abord planté pour son exploitation (le bois de chauffage, le bois d'œuvre) puis pour marquer physiquement un pouvoir politique (des ormes de Sully aux arbres de la Liberté), il est recherché aujourd'hui pour agrémenter nos espaces publics. Nous héritons de cette histoire : l'arbre fait partie de notre culture.



Berchères-sur-Vesgre



Thiville

Les arbres constituent une référence collective. Ils accompagnent les événements de la vie au village. Ils soulignent les bâtiments et les lieux de la vie publique.



Dammarie



Charpont



Maisons



Châtenay

un patrimoine vivant



Meaucé, « Le Gros Chêne » planté en 1360



Mévoisins, arbre de la Liberté planté en 1789

On l'oublie trop souvent, mais les arbres sont des êtres vivants auxquels la longévité donne une valeur patrimoniale. Traversant les siècles, ils deviennent des monuments, apportant leur vie propre, marquant concrètement dans le village la dimension du temps qui passe.

L'arbre : un élément de composition

L'arbre structure l'espace de la commune

L'arbre est un élément de composition des espaces publics de la commune. Il met en évidence des notions de volumétrie, de perspective, de hauteur. Il souligne un édifice, affirme une direction.

Les arbres de nos villages



Sours



Moutiers-en-Beauce



Nogent-le-Phaye

En élément isolé ou en bouquet de trois sujets, signal ou point d'orgue, l'arbre structure et désigne les lieux importants de la vie du village : monument aux Morts, calvaires...

Un alignement accompagne une voie, un chemin, une entrée de bourg ; il crée une perspective ou encadre un lieu. Il est à noter qu'une forme très marquée se décide quand l'arbre est jeune et doit être entretenue par une taille régulière.



Pontgouin



Illiers-Combray



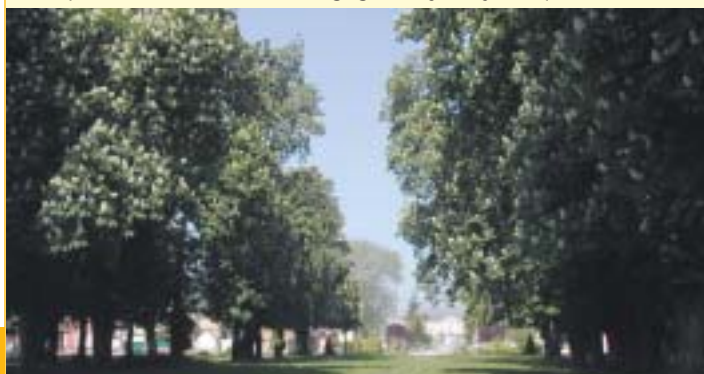
Thiville

Au XIXe siècle, le déplacement des cimetières en périphérie du village a libéré un espace central sur lequel des mails très ordonnancés ont été installés. Ces places aux arbres en port libre ou taillé, constituent des lieux identitaires forts, très présents au sein de la vie collective. Ainsi, la commune de Thiville a réaménagé la place de l'Eglise, qui redevient un nouveau lieu de convivialité.

public ou privé...

Certains arbres plantés sur le domaine privé peuvent se confondre avec l'image communale. Délimitant une propriété, bordant les allées des domaines privés, les arbres ont souvent été choisis pour marquer le territoire sur plusieurs générations. Composées d'essences de grande longévité, ces structures perdurent dans le temps. Développant une réelle qualité spatiale, elles s'assimilent à l'identité communale. De façon plus modeste, un arbre isolé dans un champ, en bordure de jardin qualifie l'espace public. Mais cela peut entraîner une confusion dans l'usage... et l'entretien. Dans tous les cas, il est nécessaire de leur assurer une pérennité (conseils d'élagage, moyens juridiques existants que la commune soit dotée ou non d'un document d'urbanisme...)

Les Cahiers de l'AUAE n°11 • juillet 2004



Meslay-le-Vidame



Meslay-le-Vidame

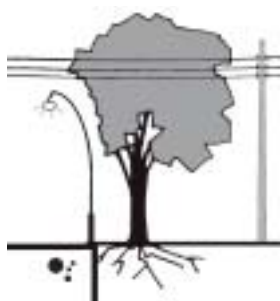
Planter, un choix pour les générations à venir

Implanter un ou plusieurs arbres répond à un projet : embellir un lieu, créer une atmosphère, accompagner un site. Mais l'arbre est un élément vivant, ce n'est pas un simple décor ou un mobilier urbain interchangeable. Part essentielle de l'aménagement, il s'intègre souvent dans un univers minéral où il est alors soumis à des conditions difficiles qu'il faut savoir anticiper pour assurer la qualité et la durabilité de la plantation.

Choisir un arbre, c'est prendre en compte plusieurs éléments



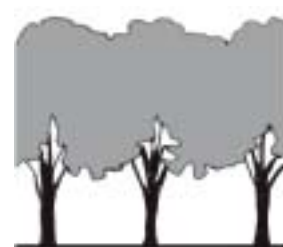
Apprécier les exigences climatiques et techniques : sol acide ou calcaire, sec ou humide, vent...



Évaluer les contraintes du site : réseaux aériens et souterrains pour un développement harmonieux (racines, houppier).



Définir l'espace disponible : proximité des façades, stationnement, distance par rapport à la voie passante (code de la voirie).



Réfléchir à la disposition des arbres entre eux dans le cas de plantations groupées (distances).



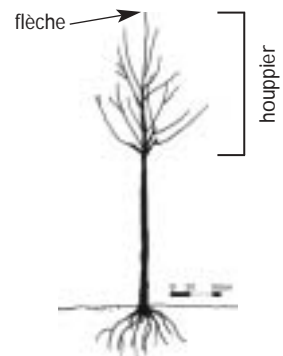
Choisir entre port naturel et port taillé (si l'espèce le permet) sachant qu'une taille amorcée ne doit pas être abandonnée au risque de fragiliser l'arbre.



Anticiper la direction de l'ombre portée et la densité du feuillage (plantations par rapport aux façades).



Choisir une espèce répondant aux différents critères.



Choisir un sujet de qualité : silhouette harmonieuse, racines saines bien développées, présence d'une flèche, houppier équilibré, éventuel point de greffe en pied.

un arbre, c'est fragile

La couronne : photosynthèse, respiration et transpiration de l'arbre ; la couronne de branches et de feuilles assure un rôle vital (cf. page suivante).

Le tronc : rôle de soutien et de transit entre les racines et le houppier. Protégé par l'écorce, il reste exposé et fragile. Il faut alors :

- éviter les blessures mêmes bénignes,
- protéger les troncs des chocs (voitures).

Les racines : avec un rôle d'ancrage, de réserves, d'absorption des éléments nutritifs, du bon état des racines dépend le bon état de l'arbre.

- attention aux produits de désherbage, aux sels de déneigement à proximité de l'arbre,
- ne pas couper les racines d'un arbre en place,
- ne pas modifier le niveau de terre (décaissement ou remblai),
- éviter l'asphyxie par le bitume et par les tassements : l'arbre respire aussi par les racines.



le plan de gestion

Que cela soit pour un sujet isolé, pour une formation particulière (mail, alignement) ou pour la totalité du patrimoine arboré d'une commune, il est utile de mettre en place une démarche de diagnostic offrant une connaissance parfaite du ou des sujets étudiés.

L'étude phytosanitaire et mécanique permet d'identifier et de caractériser les arbres à risque justifiant une intervention, puis de définir les opérations de mise en sécurité ou d'entretien par degré d'urgence. Un plan de gestion est élaboré avec des objectifs et un programme pluriannuel d'interventions : élagage, abattage, renouvellement.

Ces études diagnostic sont nécessaires pour une gestion cohérente et raisonnée, tant en termes d'esthétique que de mise en sécurité. Elles assurent la pérennisation de nos plantations communales.

NON ! Un élagage sévère ne fortifie pas un arbre... il le détruit !



Arbres totems, moignons mutilés, silhouettes étêtées... mais pourquoi tant d'agressivité ? acharnement ou ignorance ?

Si les causes de ces massacres sont nombreuses (perte de savoir-faire, mécanisation...), les conséquences sont irrémédiables : les plaies béantes ne cicatrisent pas, véritables portes ouvertes aux infections. Les nouvelles branches, fragiles et cassantes, nécessitent des interventions de plus en plus fréquentes et des coûts toujours plus importants... entraînant la suppression de l'arbre pour des raisons de sécurité ou de coûts d'entretien... Le débat est faussé dès le départ !

Et si l'on essayait de réfléchir autrement ?

La taille des arbres d'ornement est une notion relativement récente et mal connue. Venant à l'encontre d'une tradition culturelle profondément ancrée, elle propose, dans un premier temps, une intervention initiale pour donner une forme à un arbre jeune, puis, dans un deuxième temps, d'entretenir et de maintenir cette forme par des interventions légères et régulières. On peut également envisager des tailles exceptionnelles de restructuration sur des arbres âgés, abîmés, où la taille de départ a été abandonnée. Cette technique, dite de la taille douce, se fonde sur des connaissances précises : architecture, port de chaque espèce (tous les arbres ne poussent pas de la même façon !), état phytosanitaire (élimination du bois mort, du gui, maladie), état mécanique (encombrement, branches dangereuses, ombre portée, équilibre général du houppier...) et s'adapte aux contraintes du milieu : espace disponible, proximité des façades, d'autres arbres...



Photo : SARL BELBEOCH (Yvelines)

Un élagage réussi ne se "voit" pas. Il respecte la silhouette de l'arbre.

la taille douce

La taille douce met en œuvre une technique particulière : le grimper. Elle permet d'intervenir sur l'ensemble du houppier de façon très précise afin de ne pas supprimer plus d'un tiers du feuillage.

La coupe oblique de la branche selon un certain angle, le tire-sève, le respect des périodes de taille, le diamètre des branches coupées inférieur à 5 cm viennent compléter cette méthode. Elle doit être effectuée par des spécialistes formés spécifiquement à cette technique.

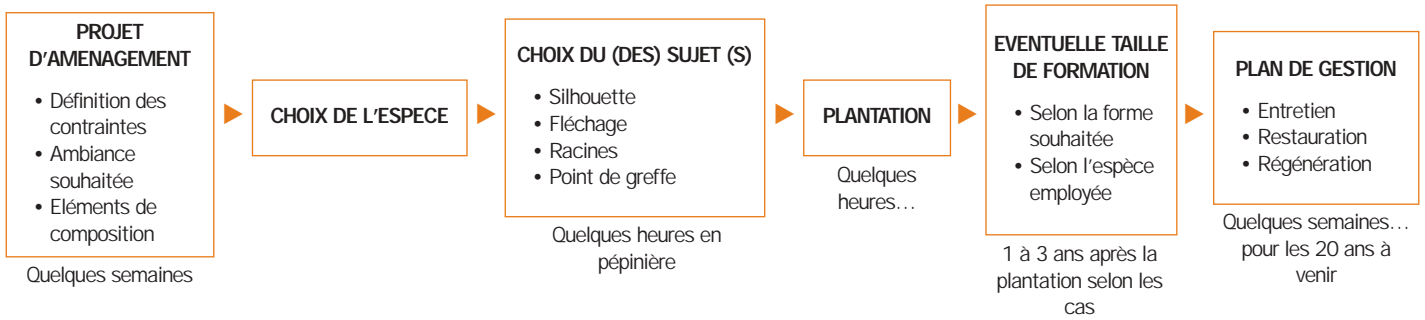
attention aux idées fausses !

- Naturellement, un arbre n'a pas besoin d'être taillé – VRAI
- On rajeunit l'arbre en l'élaguant – FAUX
- Après une bonne taille, l'arbre respire – FAUX
- Si l'on retire les branches basses, l'arbre poussera plus haut – FAUX
- Il faut tailler les arbres comme la vigne, à deux yeux – FAUX
- Même les arbres à feuillage persistant perdent leurs feuilles – VRAI

Photo : SARL BELBEOCH (Yvelines)



Chronologie d'une plantation



Quelles aides financières ?

Il n'y a pas de subventions spécifiques pour la plantation des arbres. Celle-ci est généralement intégrée à des aménagements plus globaux d'espaces publics pour lesquels on peut envisager plusieurs aides financières :

- La politique "Cœur de Village », de la région Centre
- Les Contrats de Développement Urbain (CCDU) et Rural (CDDR) du Conseil Général
- Certains contrats de Pays
- Dotation Globale d'Équipement

Les études de diagnostic du patrimoine arboré peuvent être subventionnées au titre des études environnementales par le Conseil Général.

Qui conseille ?

- **CAUE** : conseils pour l'aménagement d'espaces publics
accompagnement de maîtrise d'ouvrage pour l'entretien et l'élagage des arbres d'ornement **02 37 21 21 31**
- **Conseil Général** : conseils sur les aides financières **02 37 20 10 10**
 - Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural
 - Direction du Développement et de l'Aménagement du Territoire
- **Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (S.D.A.P.)** : **02 37 36 45 85**
conseils (afin d'obtenir l'accord) sur les projets de plantation, d'abattage ou les modifications portées aux végétaux dans les secteurs protégés (covisibilité de Monument Historique, ZPPAUP,...)

● Rappel des précédents cahiers

- | | |
|---|---|
| n°1 . Le logement communal | n°6 . Les entrées de bourg |
| n°2 . Le Point d'Apport Volontaire (P.A.V.) | n°7 . Le mobilier communal |
| n°3 . Les petits édifices | n°8 . L'éclairage public |
| n°4 . Les mares de villages | n°9 . Traitements des sols extérieurs |
| n°5 . Le lotissement résidentiel | n°10 . Les zones d'activités : aménagement paysager |



Châteauneuf-en-Thymerais



Nogent-le-Phaye



Morancez

Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement
d'Eure-et-Loir
6 rue Garola — 28000 Chartres
Tél. 02 37 21 21 31
Fax 02 37 21 70 08
e-mail : caue28@wanadoo.fr
Directeur de la publication : S. Abdulac
Conception : M-N. Buchou et S. Orengo
Graphisme : V. Vong
Crédit photos : CAUE sauf mention contraire
ISSN 1623 - 0183